



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-19

L'an deux mille vingt cinq à 10h30

Le 26 février, à Charleville

Date de convocation	19 février 2025
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M Emmanuel BAUDART
M. Farid BESSADI
M. Philippe CLAUDE
M Jean Pierre CORVISIER
M Dominique COLLIN
Mme Danièle COMBE
M. Jean Marie CREVISY
M Bruno CUNY
Mme Ines DE MONTGON
M Mickael DUFLOX
M Bernard DEKENS
M Kévin GENGOUX
M Eric GILLARDIN
M Jean Louis GUERRA

Mme Dominique HUMBERT
M Jean Claude JACQUEMARD
M Jean Yves JONET
M Michel LALLEMAND
M André LIEBEAUX
M Christian MAGISSON
M Pascal MAUROY
M Michel NORMAND
M Sébastien PAULET
M Yannick ROSSATO
M. Jean SIMONIN
M Géry TRONÇON
M Claude VALDENNAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

PROJET HEBMA- ATTRIBUTION DE MARCHE

Résultat du vote
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-19

Objet de la délibération :

PROJET HEBMA – ATTRIBUTION DE MARCHE

La ferme des Maleux se situe en amont de la ZDSS de Soulaucourt-sur-Mouzon, près de la route départementale 5.

Suite à la construction de la ZDSS, l'eau arrive en limite des bâtiments annexes pour une crue de type 2001 (occurrence env.50 ans sur le Mouzon). Pour une crue millénale (crue extrême), il y a environ 15 cm d'eau au point le plus bas des bâtiments annexes. Le bâtiment d'habitation est hors d'eau.

En effet, le cheptel pâture à proximité immédiate de la ferme, dans la zone sur-inondée par la construction de la ZDSS. En cas de crue et de sur-inondation des parcelles pâturées, il est donc nécessaire de pouvoir le mettre à l'abri.

Ainsi, les aménagements de protection de la ferme des Maleux consistent à construire :

- une digue sur les côtés Nord, Est et Sud de la propriété ;
- deux bâtiments permettant d'accueillir l'accroissement du cheptel lors de la saison de pâturage ;
- un poste de collecte et de refoulement des eaux de pluie tombant dans l'enceinte de la ferme vers l'extérieur.

Conformément à l'étude initiée par la Chambre d'agriculture Haute Marne, la partie « bâtiment » a confiée à la Maitrise d'œuvre 'Atelier d'Architecture 52.'

Un marché travaux n° 2024-01 a été publié selon la procédure adaptée pour la construction de deux bâtiments agricoles avec un budget prévisionnel de 800k€ HT.

L'ouverture des offres est la suivante :

TRAVAUX :	montant HT
Lot n°01 : gros-œuvre VBTP - 88370 ROUVRES LA CHETIVE	361 609,00
Lot n°02 : charpente métallique, bardage, couverture, zinguerie CONSTRU-METAL - 52240 DAILLANCOURT	219 083,00
Lot n°03 : menuiseries extérieures alu, serrurerie CONSTRU-METAL - 52240 DAILLANCOURT	58 450,00
Lot n°04 : plomberie, ECS, VMC CENTRALE DEPANNAGE - 52200 LANGRES	15 942,00
Lot n°05 : électricité VAUTHRIN - 52200 SAINTS GEOSMES	25 999,20
Lot n°06 : matériel, barriérage MATHIS - 88500 MENIL EN XAINTOIS	74 561,90
TOTAL HT	755 645,10

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après avis du Bureau Syndical,
Le Comité Syndical :*

- ATTRIBUE le marché comme suit : lot 1 : VBTP : 361 609€ HT

Lot 2 : Construo-métal : 219 083€ HT

Lot 3 : Construo-métal : 58 45€ HT

Lot 4 : Centrale dépannage : 15 942€ HT

Lot 5 : Vauthrin : 25 999,20€ HT

Lot 6 : Mathis : 74 561,90€ HT

*- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à la l'attribution et au suivi
de ce marché 2024-01*

- AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents à ce dossier

Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

